# Gardes champêtres et brigades cynophiles de police municipale. Modifications réglementaires

## Revue - Pouvoirs de police et sécurité

### Source - JO

Le décret n° 2024-1116 du 4 décembre 2024 porte diverses modifications du code de la sécurité intérieure et du décret n° 2022-210 du 18 février 2022 relatif aux brigades cynophiles de police municipale.

Il autorise les gardes champêtres à devenir moniteurs en maniement des armes ou moniteurs aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention.

Il étend le champ d'application de l'arrêté fixant le contenu et la durée de la formation initiale et d'entraînement à la spécialité cynophile.

Il met en conformité les réglementations relatives à la tenue des gardes champêtres.